



Tours-Fondettes
agrocampus

Lycée CFA CFPPA Exploitations

BPA

Travaux d'Aménagements Paysagers



CFPPA

« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire »

Le Brevet Professionnel Agricole Travaux d'Aménagements Paysagers forme des Entrepreneurs de travaux paysagers, paysagistes, jardiniers-paysagistes, ouvriers paysagistes. La finalité de cette formation est l'insertion professionnelle.

Le **BPA Travaux d'Aménagements Paysagers** permet également la poursuite d'étude supérieure (BAC PRO). Le site de Tours-Fondettes agrocampus installé sur un domaine paysager de 20 ha est le support de la formation.

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux :

- Demandeurs d'Emplois inscrits à Pôle Emploi
- Salariés d'entreprise
- Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle

Prérequis :

- Avoir 18 ans
- Être apte physiquement aux travaux d'extérieur.
- Justifier de 12 mois d'expérience professionnelle à temps plein au minimum dans n'importe quel domaine.
- Satisfaire aux tests de positionnement (tests écrits - entretien de motivation)

STAGES

Partie intégrante de la formation, les stages en milieu professionnel d'une durée de 8 semaines sont obligatoires. Ces périodes de stage seront formalisées par la signature d'une convention de stage avec l'entreprise et le centre de formation.

DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDE

Insertion professionnelle :

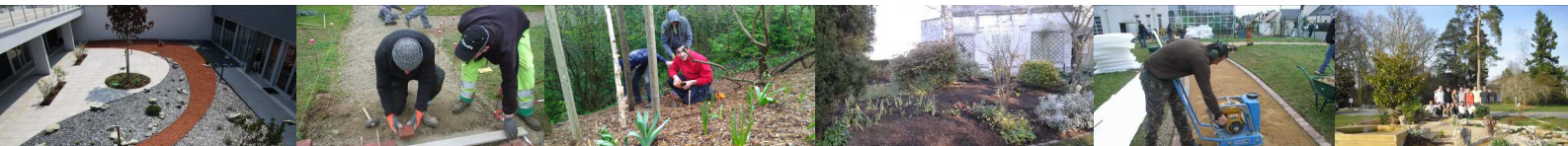
- Création de sa propre activité
- Ouvrier espaces verts en entreprises privées, collectivités territoriales, pépinières, jardineries, golf, châteaux...

Poursuite d'études :

- Bac Professionnel
- Certificat de spécialisation



Tarifs : nous consulter - Prise en charge possible par votre OPCO



CFPPA Tours-Fondettes agrocampus - La plaine - 37230 Fondettes - 02 47 42 02 47

Votre contact formation professionnelle continue : Marie-Françoise MAILLET

marie.maillet@educagri.fr - cfppa.tours@educagri.fr - www.tours-fondettes-agrocampus.fr

ARCHITECTURE PAR MODULES

Capacités	Evaluations en SPS (situations professionnelles significatives)	Horaire
Domaine Professionnel		
C1 Travaux d'entretien des espaces verts	Réaliser la tonte et l'entretien des gazons et surfaces enherbées en sécurité et dans le respect de l'environnement, en mobilisant des savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels utilisés sur les chantiers de paysage	109
C2 Taille et entretien des ligneux	Réaliser la taille des végétaux et assurer leurs soins en mobilisant des connaissances scientifiques relatives au végétal et au milieu	50
C3 Mise en place et entretien d'éléments inertes	Réaliser la pose ou l'installation des éléments inertes (maçonnerie paysagère, arrosage automatique, mobilier urbain...) ainsi que leur entretien ou maintenance en traitant les données mathématiques simples	29
C4 Mise en place de végétaux	Réaliser la mise en place des végétaux en mobilisant les connaissances techniques et règlementaires relatives aux végétaux utilisés en aménagement paysager	336
C5 Analyse d'une entreprise et d'un chantier paysager	Présenter à l'oral une structure espaces verts ainsi que le bilan économique d'une activité (collecte et traitement de l'information, utilisation d'outils informatiques et de télécommunications, connaissances des règles de droit du travail, de la protection sociale, situer l'activité dans son environnement économique, social et territorial)	62
C6 Agroéquipement et conduite d'engins	Réaliser des travaux de terrassement en mobilisant les connaissances techniques relatives aux engins, installations et matériaux utilisés sur les chantiers de paysage, conduire en sécurité le tracteur et ses outils, effectuer l'entretien courant des matériels roulants	87
C7 Terrasse bois	Préparer le chantier, implanter une terrasse en lames bois, terminer le chantier	23
C8 Histoire de vie du végétal	Présentation du végétal et des producteurs, connaissance des modes de productions et de multiplication, utilisation des ligneux	30
Hors référentiel	Accueil/bilan—SST—TRE—TP/Chantiers	74

EXAMEN

Le diplôme de niveau V est délivré par le Ministère de l'Agriculture après obtention de la totalité des Capacités, validées lors d'un jury permanent composé de formateurs techniques et de professionnels du paysage. Les épreuves sont obligatoirement organisées en Situations Professionnelles Significatives (SPS).

En cas d'échec à l'une des capacités, il est possible de la repasser pendant une durée de 5 ans. Passé ce délai, le bénéfice des capacités réputées acquises est alors annulé.

Capacités	Disciplines	SPS
Enseignement Professionnel	C1 Travaux d'entretien des espaces verts	Oui
	C2 Taille et entretien des ligneux	Oui
	C3 Mise en place et entretien d'éléments inertes	Oui
	C4 Mise en place de végétaux	Oui
	C5 Analyse d'une entreprise et d'un chantier paysager	Oui
	C6 Agroéquipement et conduite d'engins	Oui
	C7 Terrasse bois	Oui
	C8 Histoire de vie du végétal	Oui

RÉSULTATS DE L'ÉTABLISSEMENT

2016 : 100%
 2017 : 100 %
 2018 : 95 %